



# REPUBLIQUE FRANCAISE

####

Liberté – Egalité – Fraternité

####

## DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

####

### ARRETE DU MAIRE

POLICE MUNICIPALE

☎ : 0590 22 44 56

☎ : 0590 22 87 95

N° 20/154/P.M

**Portant interdiction aux véhicules de plus de 3,5 tonnes à charge à la rue Lethière, portion de voie comprise entre les rues du 17 décembre et Dandin pour cause d'affaissement de la chaussée.**

***Le Maire de la ville de Sainte-Anne ;  
Conseiller communautaire de la « Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant » ;  
Conseiller Régional ;***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 411-8 et 411-25 à R411-28 ;

**Considérant** l'état d'affaissement de la chaussée, constaté par la police municipale, le 12 août 2020 au carrefour des rues Lethière et Dandin ;

**Considérant** la fréquence du trafic routier sur ces routes ;

**Considérant** qu'un passage trop fréquent de véhicules dans cette zone peut accentuer la dégradation de cette portion de voie ;

**Considérant** qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, d'interdire provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules sur les voies impactées ;

**Après avis** du Directeur du pôle technique et du Chef de la police municipale ;

### ARRETE

**Article 1.-** La rue Lethière, portion de voie comprise entre la rue du 17 décembre et la rue Dandin, sera interdite à la circulation et au stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes à charge jusqu'à la réparation de la chaussée endommagée.

**Article 2.-** L'accès à la rue Dandin, par l'Avenue H. IBENE, sera interdit à la circulation et au stationnement pendant cette période.

**Article 3.-** Durant les travaux, les bus en provenance de Pointe-à-Pitre et en direction de Saint-François emprunteront l'itinéraire suivant :

Avenue H. IBENE - Rue du Débarcadère – Rue du 17 décembre - Place Schœlcher – Rue Lethière  
Arrêt devant l'agence du Crédit Agricole – Rue du Débarcadère - Avenue H. IBENE.

*Tout courrier doit être adressé à*

*Monsieur le Maire – Hôtel de ville Place Schoelcher 97180 SAINTE-ANNE – Tél. : 0590 85 48 68*

*E-mail : service.courrier@ville-sainteanne.fr*



**Article 4.-** Des barrières de sécurité et des panneaux de signalisation réglementaires, matérialisant ces interdictions, seront apposés par les services techniques pour permettre l'application du présent arrêté.

**Article 5.-** Les restrictions seront levées dès que les conditions de sécurité seront recouvrées.

**Article 6.-** Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis et punis conformément à la loi.

**Article 7.-** Ce présent arrêté prendra effet dès sa publication.

**Article 8.-** La Directrice Générale des Services, le Chef de la police municipale et le Directeur du pôle technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cet arrêté qui sera publié et notifié partout où besoin sera notamment au Commandant de la brigade de gendarmerie de Sainte-Anne.

Sainte-Anne, le 14 août 2020

  
P/LE MAIRE EMPECHE  
La 1ère adjointe au maire  
Lydia FARO COURIOL